



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Aix-en-Provence, le **28 MAI 2024**

SNIA Sud-Est

*Bureau Gestion Domaniale et
Servitudes Aéronautiques*

DDT 2B
Service urbanisme

Nos réf. : 36880

Vos réf. :

Affaire suivie par : Stéphanie BRADESI

Mail : snia-bgd-aix-bf@aviation-civile.gouv.fr

Tél. : 04 95 59 20 46 / 06 89 80 74 88

Transmission par mail :
ange.desideri@haute-corse.gouv.fr

Objet : Avis DGAC sur PC N°02B 002 23 S 0007 - AKYO ENERGY CORSE- AGHIONE (2B)

En application du Code de l'Urbanisme vous m'avez transmis pour avis, une demande de **PERMIS DE CONSTRUIRE** en objet reçue le 27/05/2024.

Le projet situé à proximité de l'aérodrome d'Alzitone à Ghisonaccia concerne l'installation d'une ferme comprenant 48432 m² de panneaux photovoltaïques.

Ce dossier appelle de ma part les observations suivantes :

- **Servitudes aéronautiques de dégagement** : N'impacte pas les servitudes
- **Servitudes radioélectriques** : N'impacte pas les PSR
- **Photovoltaïques** : N'impacte pas les installations de la DGAC.

Je demeure à votre disposition pour toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Le chef du bureau de la gestion domaniale
et servitudes aéronautiques
Khadim DJITTE